



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 80692

Texte de la question

M. Patrice Calmégane expose à M. le secrétaire d'État chargé des transports qu'à l'occasion du débat sur le Grand Paris, en plus du projet de l'État d'un nouveau réseau de transport autour de Paris, dit le "grand 8", il a été rendu possible la création sur fonds privés de la liaison CDG express entre l'aéroport Charles-de-Gaulle et la gare de l'Est. Si ce projet est rapidement mis en oeuvre pour permettre une liaison rapide entre l'aéroport et le centre de Paris, il manque encore une liaison spécifique par un tunnel avec un trottoir roulant, entre la gare de l'Est, qui est aussi le terminus du TGV-est, et la station Magenta du RER E. À ce jour et dans le futur, si rien n'est fait, les passagers resteront confrontés à une rupture de charge inadaptée à leurs déplacements. Il lui demande quand il compte mettre en place, avec le STIF et la SNCF, une liaison automatique entre la gare de l'Est et la station Magenta.

Texte de la réponse

Le lien piétonnier est un projet dont l'origine remonte à la création d'Éole (RER E). La mise en service d'Éole et celle de la gare Magenta en 1998 ont conduit au renforcement des pôles de la gare du Nord et de la gare de l'Est, mais la gare Magenta - située entre les deux gares terminus - n'a été reliée en souterrain qu'à la Gare du Nord. Le complément de souterrain entre Magenta et la gare de l'Est a été remis d'actualité pour la mise en service du TGV Est en 2007. Sa réalisation aurait un intérêt, tant pour faciliter et accélérer les déplacements des usagers du métro, des RER, des trains grandes lignes (dont les TGV) et des futurs usagers de CDG Express que du point de vue de l'aménagement urbain, avec la création du bipôle gare du Nord - gare de l'Est pouvant changer profondément la nature du quartier. Les enjeux de ce lien piétonnier dépassent ainsi largement ceux de l'arrivée de CDG Express en gare de l'Est. L'avancement de la prolongation du lien piétonnier souterrain, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Réseau ferré de France (RFF), est désormais lié à la mise en place de son financement. Compte tenu de l'intérêt du projet dans le système de transport d'Île-de-France, et notamment de l'intérêt de permettre aux usagers de CDG Express de cheminer facilement au sein du pôle gare du Nord-Magenta - gare de l'Est, le projet de contrat de concession de la liaison CDG Express prévoit que le concessionnaire participe à la réalisation de cette liaison pour un montant pouvant aller jusqu'à 3 MEUR. Cette participation financière est un élément de nature à faciliter la mise en place du financement global de l'opération, permettant ainsi d'envisager une mise en service à court terme.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Calmégane](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80692

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6287

Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 14042